

2024-01



Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann-Guebwiller
Nombre de conseillers élus 15
Conseillers en fonction 12
Conseillers présents 8

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOPPE-LE-BAS

Séance ordinaire
du 8 janvier 2024 à 20 heures 30 minutes

Sont présents : BITSCH Raymond, DRAXEL Laurent, GUTTIG Stéphanie, MAZAJCZYK Richard, WALTER Brigitte, WEISS Jean-Julien, WEISS Nicolas et WOLF Vivien.

Absents excusés : LILLER Laurent et SARROCA Mylène

Ont donné procuration : SAGET Laurent à WEISS Jean-Julien, WEISS Nicolas à DRAXEL Laurent

Secrétaire de séance : DRAXEL Laurent

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 11 décembre 2023
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Vidéoprotection
4. Orientations budgétaires 2024
5. Chasse : signature des conventions de location
6. Divers

Monsieur le Maire donne connaissance des excuses des conseillers qui lui ont été transmises. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement. et Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Point n° 1
Approbation du P.V. de la séance du 11 décembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Point n° 2
Désignation du secrétaire de séance

M. DRAXEL Laurent est désigné secrétaire de séance.

Point n° 3 **Vidéoprotection**

Suite à la présentation en comité consultatif travaux-bâtiments-voirie, avec la participation des membres du conseil municipal, du dispositif de vidéoprotection par l'adjudant LE DOUBLIC Daniel et l'adjudant-chef Chris GIORGETTI, référents sûreté de la cellule Prévention Technique de la Malveillance de la Gendarmerie Nationale, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la réalisation de ce projet, afin de pouvoir déposer les demandes de subventions correspondantes, à savoir la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et éventuellement la Région Grand Est (à condition que les caméras soient connectées à un réseau de télécommunication filaire par fibre optique).

M. MAZAJCZYK Richard présente le projet, détaillant les différents postes d'investissement : acquisition du matériel, génie civil, équipement paratonnerre. Le montant total du projet s'élève à 96888.85€ HT.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'un projet évolutif qui sera déployé en fonction des aides obtenues et des capacités financières de la commune.

Mme GUTTIG Stéphanie indique qu'à son sens une réflexion doit être menée sur le sujet et notamment que toutes les précautions devront être prises afin d'éviter tout piratage des données. Ce sujet a été abordé lors de la présentation exposée avant la réunion, et il a été précisé que les données sont sécurisées (accès limité, effacement régulier, encadrement juridique très strict) et qu'elles transitent par un réseau en circuit fermé, ce qui contribue également à la sécurisation du système. Le matériel installé répondra aux exigences de normes de sécurité actuelles en la matière (normes techniques définies par le Code de la Sécurité Intérieure).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention (Mme GUTTIG Stéphanie) :

- Approuve la réalisation du projet de vidéoprotection de la commune pour un montant global de 96888.85 € HT
- Autorise le Maire à déposer les demandes de subventions
- Fixe le plan de financement prévisionnel suivant :
 - DETR : 60%
 - Fonds propres : 40%
 - (éligibilité subvention régionale à vérifier)

Point n° 4 **Orientations budgétaires**

Monsieur le Maire indique la liste des travaux envisagés pour l'exercice 2024 :

- Finalisation des travaux de l'Eglise
- Achat de terrains
- Aménagement Place de l'église
- Alarme mairie
- Vidéoprotection
- Travaux de sécurité routière
- Travaux relatifs à la lutte contre les inondations
- Rénovation de l'ancienne « école bleue »
- « Chemin partagé » pour accéder à la zone artisanale (piloté par la communauté de communes)

2024-02

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si d'autres travaux sont à ajouter à cette liste préparatoire.

M. BITSCH Raymond indique qu'il faudrait ajouter un budget d'environ 5000 € pour le cimetière en vue de la récupération d'un certain nombre d'emplacements abandonnés en vue de leur réattribution, et pour la mise en place de nouveaux cavurnes.

Point n° 5

Chasse : signature des conventions de location

M. le Maire expose :

Suite à l'adjudication du 14 décembre 2023, les lots de chasse ont été attribués comme suit :

- Lot n°1 à M. CADAUT Max qui a fait usage de son droit de priorité et a revendiqué le lot à l'enchère la plus élevée, à savoir 3.500 €
- Lot n°2 à M. BURGER Jean-Philippe qui a fait l'enchère la plus élevée à 5.500 €, le titulaire du droit de priorité n'ayant pas revendiqué le lot.

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser le Maire à signer les contrats de bail correspondants.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à signer les conventions de location suivantes :
 - Lot n°1 avec M. CADAUT Max pour un loyer annuel de 3.500 €
 - Lot n°2 avec M. BURGER Jean-Philippe pour un loyer annuel de 5.500 €.

Point n° 6

Divers

- Permis de construire de M. GLARDON Frédéric :

M. le Maire indique qu'un permis de construire a été déposé par le Président de l'Association 'Les Vergers du Soultzbach' en son nom personnel afin d'éviter le recours obligatoire à un architecte. Ce permis a pour objet la construction d'un bâtiment à proximité immédiate du verger qui a été aménagé sur la parcelle communale.

- Distribution des sacs jaunes

Mme GUTTIG Stéphanie évoque le changement d'organisation pour la distribution des sacs jaunes décidée par le SMICTOM à partir du 1^{er} janvier 2024.

M. le Maire indique que des explications complémentaires seront prochainement données et que la commune communiquera à ce sujet lorsque nous aurons l'ensemble des éléments. La mairie n'avait pas été informée de ce changement d'organisation.

Mme GUTTIG souligne la difficulté que pose notamment les horaires limités d'ouverture au public.

M. le Maire rappelle à ce sujet, qu'avant le COVID, les habitants devaient chercher les sacs jaunes lors des permanences d'ouverture au public et que cela ne posait pas de problème.

- Dégâts des eaux à l'église – suites du dossier

Une réunion amiable a eu lieu avant les fêtes en présence de notre avocat et des experts des entreprises potentiellement concernées par le sinistre.

Au vu des échanges lors de cette réunion, notre avocat nous conseille de déposer une demande auprès du Tribunal en vue de la désignation d'un expert judiciaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15 minutes.

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la séance du 8 janvier 2024**

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 11 décembre 2023
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Vidéoprotection
4. Orientations budgétaires 2024
5. Chasse : signature des conventions de location
6. Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
WEISS Jean-Julien	Maire		
WALTER Brigitte	1 ^{ère} Adjointe		
MAZAJCZYK Richard	2 ^{ème} Adjoint		
BITSCH Raymond	3 ^{ème} Adjoint		
WALGENWITZ Éric	Conseiller municipal		
SAGET Laurent	Conseiller municipal	Procuration à WEISS Jean-Julien	
WOLF Vivien	Conseiller municipal		
WEISS Nicolas	Conseiller municipal	Procuration à DRAXEL Laurent	
DRAXEL Laurent	Conseiller municipal		
GUTTIG Stéphanie	Conseillère municipale		
SARROCA Mylène	Conseillère municipale	Excusée	
LILLER Laurent	Conseiller municipal	Excusé	